

Carcassonne, le 12/02/2018

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/c de Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés de circonscription

**Objet : DEMANDE d'EXEAT rentrée 2018 - mouvement complémentaire –
PJ : formulaire de demande d'exeat à compléter**

Division des personnels

67 rue Antoine Marty
11 816 Carcassonne
cedex 9

Affaire suivie par
M. Xavier ROCHEFORT
Division des personnels
téléphone
04.68.11.57.78
diper11@ac-montpellier.fr

M. Rüdiger SETZKORN
téléphone
04.68.11.57.84
rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr

Réf. : 18/RS/AV/45a

Conformément aux instructions ministérielles parues au bulletin officiel de l'Éducation nationale spécial n° 2 du 9 novembre 2017 (note de service n° 2017-168) un mouvement complémentaire sera organisé par exeat et ineat directs.

Cette phase d'ajustement permet de résoudre les situations particulières de rapprochement de conjoints non satisfaites ou non connues lors du mouvement interdépartemental tout en respectant l'intérêt du service.

Elle concerne aussi les situations des personnels enseignants atteints d'un handicap ou celle d'un conjoint handicapé, ou d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade.

Les personnels qui souhaitent quitter le département de l'Aude doivent :

- 1) **Formuler une demande écrite d'exeat** adressée à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Aude, en précisant le motif invoqué.

Joindre le formulaire Annexe1 dûment complété.

Ces demandes devront obligatoirement préciser les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques permettant de joindre l'intéressé(e) rapidement.

Pièces justificatives à joindre selon le type de demande :

- photocopie du livret de famille pour les candidat(e)s marié(e)s ou non marié(e)s ayant des enfants reconnus par les deux parents,
 - attestation d'inscription d'un pacte civil de solidarité,
 - attestation de reconnaissance anticipée d'un enfant,
 - attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date et le lieu de prise de fonction et si l'intéressé(e) est toujours en poste,
 - certificat de scolarité (pour enfants de moins de 20 ans), certificat d'apprentissage,
 - dossier MDPH ou preuve de dépôt d'une demande de reconnaissance de travailleur handicapé,
 - dossier médical sous pli cacheté,
 - document officiel précisant l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents
 - dossier CIMM (voir formulaire Annexe 2)
- 2) **Formuler une demande écrite d'ineat** à destination du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du (des) départements(s) sollicité(s) ; produire un dossier par département sollicité.

La demande d'exeat de l'Aude et la demande d'ineat pour le département sollicité, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, devront parvenir

au plus tard le 15 mai 2018

à la

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aude
Division des personnels – Gestion collective
67 rue Antoine Marty
11 816 Carcassonne cedex 9

ATTENTION :

➤ Se renseigner auprès des services pour connaître la date limite de dépôt du dossier et des pièces à fournir, la procédure étant différente d'un département à l'autre.

➤ Aucune demande d'ineat ne doit être envoyée directement au département d'accueil.
Mes services transmettront les demandes d'ineat aux départements sollicités.

Pour le recteur, et par délégation,
la directrice académique
des services de l'Éducation nationale de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN

DEMANDE D'EXEAT

Rentrée scolaire 2018

A envoyer au plus tard le 15 mai 2018 accompagné de la demande écrite et des pièces justificatives nécessaires à la

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aude

Division des personnels – Gestion collective

67 rue Antoine Marty

11 816 Carcassonne cedex 9

Division des personnels

67 rue Antoine Marty
11 816 Carcassonne
cedex 9

Affaire suivie par
M. Xavier ROCHEFORT
Division des personnels
téléphone
04.68.11.57.78
diper11@ac-montpellier.fr

M. Rüdiger SETZKORN
téléphone
04.68.11.57.84
rüdiger.setzkorn@ac-montpellier.fr

Réf. : 18/RS/AV/45b

Motif de la demande : Rapprochement de conjoint Autorité parentale partagée
 au titre de la situation de parent isolé
 Au titre du handicap Pour raisons médicales et/ou sociales
 CIMM Convenance personnelle

NOM D'USAGE : Prénom : Né(e) le :
Nom de naissance :
Affectation en 2017/2018 :
Adresse personnelle :
N° de téléphone : Adresse Courriel :
Département(s) sollicitée(s) : 1) 2)
3) 4)
5) 6)

Situation familiale :
 Marié(e) Pacsé(e) Célibataire Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
Nombre d'enfants à charge (âgés de moins de 20 ans au 01/09/2018) :

Situation professionnelle au moment de la demande :
 Instituteur Professeur des écoles P.E.S. Echelon au 31/08/2017 :
Position administrative :
 Activité Détachement Congé parental Disponibilité
 Congé longue maladie Congé longue durée

Participation aux permutations 2018 : oui barème : non

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat, à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.

A....., le..... Signature de l'intéressé(e)



**MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE
 ELEMENTS D'ANALYSE PERMETTANT LA RECONNAISSANCE DU CIMM
 POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018**

A retourner impérativement à la direction des services départementaux de votre département accompagné de l'imprimé de confirmation de demande.

Aucune demande ne doit être adressée directement au ministère

NUMEN DU DEMANDEUR

NOM D'USAGE

PRENOM

NOM DE FAMILLE (nom de naissance)

DEPARTEMENT DE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF ((en toutes lettres) :

600 points sont attribués pour le vœu formulé en rang 1 et portant sur le département ou la collectivité d'outre-mer, pour les agents pouvant justifier de la présence dans ce département/collectivité du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM), en fonction de critères dégagés par la jurisprudence et précisés dans la circulaire DGAFP B7 n°2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques. Ces critères d'appréciation sont les suivants :

Afin de faciliter l'analyse des critères d'appréciation permettant la reconnaissance du CIMM et des pièces justificatives à fournir pour chacun de ces critères, ce tableau devra être complété par les agents concernés et renvoyé avec le dossier de mutation.

COCHER LA CASE OUI OU NON POUR CHAQUE CRITERE D'APPRECIATION :
 (Fournir, pour chaque réponse positive, les pièces justificatives correspondantes)

Ces critères ne sont ni exhaustifs ni nécessairement cumulatifs. Ils peuvent être complétés, le cas échéant, par tout autre élément d'appréciation pouvant être utile à l'administration. Plusieurs critères, qui ne seraient pas à eux seuls déterminants, doivent se combiner.

Critères d'appréciation	OUI	NO N	Exemples de pièces justificatives
Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré			Pièce d'identité, titre de propriété, taxe foncière, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est propriétaire			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, titre de propriété, taxe foncière, etc.
Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc
Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré			Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance, etc.
Bénéfice antérieur d'un congé bonifié			Copie de la décision par laquelle a été octroyé le congé bonifié
Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré			Relevé d'identité bancaire, etc.
Paiement par l'agent de certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré			Avis d'imposition
Affectations professionnelles antérieures sur le territoire considéré			Attestations d'emploi correspondantes
Inscription de l'agent sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré			Carte d'électeur
Etudes effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants			Diplômes, certificats de scolarité, etc.
Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré			Copies des demandes correspondantes.
Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré			Toutes pièces justifiant ces séjours.
Autre critère d'appréciation			

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

VISA, DATE ET SIGNATURE DE L'IA-DASEN DU DEPARTEMENT :
--